

## Communiqué de presse

Evry-Courcouronnes, le 12 octobre 2023

# Quelles solutions pour concilier réindustrialisation du territoire et sobriété foncière ?



L'Etat a adopté le plan d'investissement « France 2030 » pour assurer précisément une plus grande souveraineté du pays dans les domaines stratégiques en encourageant parallèlement la transition énergétique et environnementale.

Or, un des principaux freins à l'implantation ou au développement de l'industrie reste le **foncier**. De fait, la pénurie foncière déjà constatée dans la zone dense de l'agglomération parisienne ne peut que s'exacerber avec l'application progressive de l'**objectif zéro artificialisation nette des sols (ZAN)** prôné d'ici 2050 par la loi Climat et résilience.

Collaborant étroitement avec les autres acteurs du développement économique, la CCI Essonne entend contribuer à **lever les freins** qui empêcheraient la réindustrialisation du territoire. C'est en ce sens que les élus de la Commission Industrie rendent publiques leurs **préconisations** afin de **concilier réindustrialisation et sobriété foncière**.

### Apporter des solutions adaptées à chaque situation

La réindustrialisation constitue un enjeu fort pour notre territoire et les moyens mis à disposition par les pouvoirs publics doivent être mobilisés pour la favoriser. Cela passe notamment par la **préservation des espaces dévolus à l'activité économique** et leur **capacité à être mobilisés dans un temps court**, d'où la nécessité de créer de **nouveaux sites industriels** identifiés sur le territoire dans le cadre du plan **France 2030**.

### Reconquête des friches et densification des ZAE : des opportunités à explorer




De même, la CCI Essonne se félicite de la volonté affichée par la région Ile-de-France dans le SDRIF-E en cours de révision :

- de **préserver les sites industriels existants** : 14 525 hectares sont ainsi sanctuarisés et orientés vers l'accueil des activités industrielles d'intérêt régional, avec pour objectifs une reconquête des friches industrielles et une densification.
- **d'ouvrir à l'urbanisation**, d'ici 2040, 790 hectares pour faciliter la réindustrialisation de la Région.

### Sensibiliser les collectivités et les citoyens pour une meilleure acceptabilité

L'industrie a considérablement évolué ces dernières années et l'amélioration de son image doit donc participer d'une **meilleure acceptabilité** auprès des élus locaux et des riverains. En effet, des problèmes d'implantation persistent pour certaines activités comme le précise **Patrick Rakotoson**, président de la CCI Essonne : « *Les entreprises qui ne s'inscrivent pas dans la mouvance des nouvelles*

Contact presse : Jérôme Onado, T. 01 60 79 90 05 ou 06 45 99 31 38 [j.onado@essonne.cci.fr](mailto:j.onado@essonne.cci.fr)

Suivez la CCI Essonne sur les réseaux sociaux :   

CCI Essonne – 2 cours Monseigneur Romero – CS 50135 – 91004 Evry Cedex – [www.essonne.cci.fr](http://www.essonne.cci.fr)

*technologies ou encore de l'industrie verte éprouvent souvent des difficultés à s'implanter sur les territoires. Sur le terrain, de nombreuses entreprises m'interpellent à ce sujet. Elles se heurtent au refus des collectivités territoriales et des riverains en raison des éventuelles nuisances que leurs activités peuvent générer ou encore de l'image que souhaitent donner certaines collectivités à leurs zones d'activités. Ces entreprises répondent pourtant à une véritable attente de la part du tissu économique local (logistique, entreposage, commerce de gros, installations techniques et multimodales, stockage, etc.). Il est essentiel qu'elles puissent s'implanter et trouver du foncier disponible. »*